

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 2 septembre 2025 à 19h30 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan – BOUVERET Maryse (procuration de DEZARNAUD Sylvie) - COZ Loïc - FINAND Françoise (procuration de ANTUNES Nathalie) - BRUCHON Dominique (procuration de DELUCHI Franck) – SEIGLE Philippe - LAMBERT Corine – CAIZERGUES Claire - POIPY Lionel - PINGET Marie-Claude - ROUZIER Frédéric.

Excusés : DEZARNAUD Sylvie (procuration à BOUVERET Maryse) - ANTUNES Nathalie (procuration à FINAND Françoise) - DELUCHI Franck (procuration à BRUCHON Dominique).

Absent : ARMANDO Pierre-Louis

Nombre de conseillers municipaux : 15

Présents : 11

Quorum : 8

Secrétaire de séance : BRUCHON Dominique

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

POINT N°1 : URBANISME

1. Demandes d'urbanisme

Examen de 3 demandes préalables de travaux d'un permis de construire.

Les dossiers situés dans le périmètre du site patrimonial remarquable sont transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

Les avis de dépôt des dossiers sont affichés en mairie.

2. PLUi

Le PLUi sera arrêté le 29 septembre prochain en conseil communautaire. Les conseils municipaux des 37 communes doivent ensuite délibérer. Deux réunions de présentation sont programmées à l'intention des élus.

POINT N°2 : FINANCES

1. Subventions

L'État a accordé une subvention de 117 239€ au titre de la DETR pour la réhabilitation du complexe sportif. Le dossier passera en conférence de territoire au Département le 17 septembre. Un phasage a été proposé pour commencer à minimum la partie mise en conformité du stade.

2. Dissolution du syndicat de voirie intercommunal

Par délibération en date du 16 décembre 2024, le comité Syndical Intercommunal de Voirie a approuvé sa dissolution à compter du 31 décembre 2025 avec une fin d'activité au 15 juillet 2025 et accepté les conditions de sa dissolution par répartition de l'actif en fonction de l'article 4 des statuts du syndicat – « Durée du Syndicat – dissolution » modifié par l'arrêté préfectoral n°38-2019-05-21-005 du 21 mai 2019 qui prévoit :

« Article 4 – Durée du Syndicat – dissolution

Le syndicat est créé pour une durée indéterminée. En cas de dissolution, les biens seront vendus et/ou répartis entre les communes adhérentes selon la délibération du conseil syndical. Après apurement du passif, la soule sera répartie selon les critères fixés ci-après :

- Part variable : 2/3 proportionnel à la moyenne du montant des travaux exécutés dans chaque commune adhérente au cours des dix dernières années échues.
- Part fixe : 1/3 à charge égale entre les communes adhérentes.

Cette répartition sera effective à l'initiative du comité »

Or, conformément aux dispositions de l'article L 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce syndicat peut être dissous par le consentement des organes délibérants des collectivités membres.

Il convient donc aujourd'hui d'approuver la dissolution du Syndicat Intercommunal de Voirie, et les conditions de sa liquidation par répartition de l'actif conformément à l'article 4 des statuts précités.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés et avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité :

D'approuver la dissolution du Syndicat Intercommunal de Voirie au 31/12/2025.

D'approuver les conditions de sa dissolution par la répartition de l'actif en fonction de l'article 4 des statuts.

3. Bilan financier du regroupement pédagogique année 2023-2024

Vu Le code général des collectivités territoriales qui stipule que les communes doivent établir un bilan financier régulier pour la gestion des services publics, y compris dans le cadre de regroupements pédagogiques.

Considérant que, dans le cadre du regroupement pédagogique entre les communes de Pisieu et Revel-Tourdan, un bilan financier est nécessaire pour garantir une répartition équitable des charges supportées par les deux communes pour le bon fonctionnement des écoles, en tenant compte du lieu de résidence des enfants scolarisés (classes « maternelle » à Pisieu et classes « élémentaire » à Revel-Tourdan).

Considérant que ce bilan a été préparé avec les élus de Pisieu

Au regard des états de charges établis pour l'année scolaire 2023/2024, qui prennent en compte les sommes mandatées par chaque commune, il apparaît :

Tableau de prise en charge des déficits

à équilibrer entre les communes

Année scolaire 2023/2024

	Pisieu	Revel-Tourdan
Cantine	669,97	-669,97
Maternelle	-12 599,82	12 599,82
Primaire	9 173,13	-9 173,13
Garderie	-14 012,79	14 012,79
Fournitures scolaires	-229,45	229,45
	-16 998,96	16 998,96

Somme à reverser par la commune de REVEL-TOURDAN
à la commune de PISIEU 16 998,96 €

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le bilan financier ainsi présenté, qui reflète fidèlement les dépenses engagées par chaque commune dans le cadre du RPI. Après avoir pris connaissance des éléments présentés et avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité :

D'approuver le bilan financier du regroupement pédagogique pour l'année scolaire 2023-2024.

D'arrêter la somme à reverser par la commune de Revel-Tourdan à la commune de Pisieu, qui s'élève à 16.998,96 €.

4. Révision du prix des repas et de la garderie

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 fixant les nouveaux critères pour le calcul des tarifs de restauration scolaire.

Considérant que le montant des prestations fournies par la société chargée de la confection des repas est indexé et que celui-ci subira par conséquent une augmentation;

Considérant l'augmentation des charges salariales et des autres charges relatives au restaurant scolaire ;

Considérant que le coût de revient d'un repas enfant s'élève à 9,56 € pour l'année scolaire 2023/2024 ;

Considérant que les nouveaux tarifs proposés par la commission école en date du 08/07/2025 avec les élus de Pisieu ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la bonne gestion financière du service public de restauration scolaire afin de garantir la qualité des repas servis aux enfants.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la révision des tarifs à appliquer à partir du 1^{er} octobre 2025. Il est également proposé que, dorénavant, les parents qui n'inscrivent pas leur enfant à la cantine ou qui effectuent leur demande trop tard soient facturés un repas en double.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés et avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité, à partir du 1^{er} octobre 2025 :

D'abroger la délibération du 3 décembre 2024 fixant les anciens tarifs.

De fixer le prix du repas servi au restaurant scolaire à 4,70 euros pour les enfants et à 8,00 euros pour les adultes.

De maintenir le tarif de l'heure de garderie à 1,65 €.

D'appliquer la facturation en double pour les repas des enfants non inscrits ou inscrits trop tard soit 9.40€.

POINT N°3 : PERSONNEL COMMUNAL

1. Formations

Les agents du périscolaire suivront une deuxième formation sur les troubles de neuro développement (TND) avec le DITEP de Vienne, les agents de Pisieu et les enseignants du RPI.

Une formation de secourisme est programmée pour tous les agents d'ici la fin de l'année.

2. Refonte du RIFSEEP

La présentation aux agents communaux du scénario retenu par les élus a eu lieu le 26 août. Mme MATUSZYNSKI chargée de mission au CDG38, que la commune a missionnée sur ce projet, a animé la réunion. Le projet passera en commission sociale territoriale (CST) le 23/09/2025.

3. Entretien des locaux communaux

L'augmentation du nombre d'heures sur ce poste est évoquée. Le maire rappelle la vigilance à avoir concernant l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Des élus proposent que les associations utilisatrices participent aux frais. Une réflexion plus précise est à engager suivant les besoins et le cout engendré pour la collectivité.

POINT N°4 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Portail de Tourdan

La programmation des travaux est prévue en octobre ; un point de vigilance est à noter suivant l'occupation des gîtes.

2. Diagnostic global église de Tourdan

Il aura lieu le 17 septembre en présence de la DRAC, de l'UDAP, du CAUE, de la fondation du patrimoine et des associations Renaissance et Agir pour nos églises. Il sera présenté en public par l'architecte pour les journées du patrimoine le samedi 20 septembre à 18h à l'église.

3. Extension de la cuisine

Maçonnerie faite fin juillet ; la charpente métallique et les parois seront réalisées à l'automne. Le versement du solde du fonds de concours de la communauté de commune sera demandé sur ce dossier.

4. Dégât des eaux à la salle du conseil

Suite au dégât des eaux, l'expertise a eu lieu, les devis sont en cours.

POINT N°6 : ÉCOLE

La rentrée s'est bien passée : 94 élèves à l'école primaire et 45 à l'école maternelle avec comme l'an passé des maternelles grandes sections en classe de CP, l'instituteur étant aidé par un agent communal mis à disposition tous les matins en classe.

POINT N°7 : RÉSEAUX

1. Travaux de voirie route de Pisieu

La communauté de communes EBER a réalisé les travaux route de Pisieu pour gérer les eaux pluviales descendant du coteau à la sortie du bourg de Revel.

2. Projet sécuritaire montée de l'embranchement

La communauté de communes a lancé la consultation pour le projet sécuritaire. Les travaux devraient commencer en fin septembre. Les riverains concernés et impactés par le projet seront rencontrés.

3. Sortie de la zone d'activités

Suite à un nouvel accident grave, un courrier a été adressé au Département et à la communauté de communes pour évoquer ce lieu accidentogène.

4. Travaux de voirie

Suite à la commission voirie, un devis en émulsion sera demandé concernant l'amorce du chemin rural du cimetière afin de gérer les eaux pluviales et les cailloux qui se déversent sur la montée de l'embranchement par temps d'orage. Divers avaloirs seront rénovés et mieux signalés. L'entretien a été réalisé en juin avec l'entreprise retenue suite à la fin d'activité du syndicat. La commission propose également la pose de panneaux à 30km/h au Charpenay suite à l'interpellation pour vitesses excessives à proximité des habitations. La communauté de communes sera questionnée sur d'autres problématiques sécuritaires, notamment l'entrée et la sortie de Tourdan.

5. Enfouissement

Suite à la réunion du 7 juillet avec le TE 38 et l'entreprise, les travaux pour terminer le chantier et les malfaçons ont été en partie réalisés. La nouvelle pré-réception a eu lieu le 2 septembre.

POINT N°8 : ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Entretien de terrains

Des courriers ont été envoyés à une quinzaine de propriétaires pour leur demander d'entretenir leur terrain envahi par des broussailles notamment pour diminuer les risques en cas d'incendie tout en précisant que les haies doivent être conservées, mais entretenues.

De même des arbres avec risque de chute sur les voiries ont été signalés à des propriétaires pour qu'ils fassent le nécessaire.

2. Places de co-voiturage

Après échanges avec le service mobilité de la communauté de communes, deux places de co-voiturage sont envisagées sur le parking de la montée de l'embranchement.

3. Plantation d'arbres

Le projet est en préparation dans l'objectif de planter cet hiver. Une demande d'aide pourra être déposée au Département sur le dispositif « un arbre, un habitant ».

4. Point avec le TE38 sur l'accompagnement BATIWATT

Le 2 juillet, M. LAMINETTE, notre technicien référent, a présenté à la commission l'analyse des consommations d'énergie de la commune, ce qui a notamment permis de mettre en évidence les économies sur l'éclairage public par le passage en LED et l'extinction.

5. Lutte contre les pics de chaleur à l'école

Un devis a été demandé pour la pose d'un voile d'ombrage sur la façade sud en période estivale. Il est proposé de ne pas retenir cette offre et de réaliser ce projet en interne.

POINT N°9 : ANIMATIONS-MARCHÉ

- Forum des associations le 7 septembre
- Journées du patrimoine le 19, 20 et 21 septembre. Le programme a été distribué à tous les habitants et diffusé plus largement. Un foodtruck sera présent le dimanche à midi.
- Foire du 11/11 et commémorations
- Illuminations : 8 décembre au parc Rosset-Bressand
- Marché de Noël le 21 décembre
- Point sur le marché : bonne fréquentation estivale. Se pose la question de la présence d'une buvette tous les dimanches ; proposition peut-être à faire aux associations.

POINT N°10 : POINTS DIVERS

1. Jumelage avec San Marti de tous: une rencontre avec les élus de Pisieu et le comité de jumelage a eu lieu afin de relancer les Catalans pour pérenniser le jumelage en 2026. Un message des maires sera adressé au maire de San Marti de Tous.

2. Animaux errants : devant le nombre croissant de chats et de chiens errants, un point sera fait avec la SACPA, avec qui la commune a conventionné, concernant leurs modalités d'intervention.

Le Maire
Yvan ARGOUD

